

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3077

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Modalités d'instruction**

service : Délégitation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur Schuk

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012

Délibération n° 2012-3077

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Projet d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon - Modalités d'instruction**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte de la demande d'adhésion

Par délibérations du 21 juillet 2010, les Communautés de communes Mont d'Or Azergues et Beaujolais Saône Pierres Dorées ont initié une procédure de fusion (17 communes et 32 104 habitants).

Par délibération du 14 octobre 2010, le Conseil municipal de Quincieux (3 011 habitants, commune la plus peuplée de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues) a sollicité l'examen de son adhésion à la Communauté urbaine de Lyon par retrait de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues (5 communes, 9 465 habitants). Cette demande suit celle de la Commune de Lissieu dont l'adhésion à la Communauté urbaine est intervenue le 1er janvier 2011, concomitamment à son retrait de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues.

Par délibération n° 2011-2364 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a émis un avis favorable à l'adhésion de Quincieux à la Communauté urbaine dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône.

L'arrêté préfectoral n° 6002 du 19 décembre 2011 relatif au SDCI du Rhône prévoit l'extension du périmètre de la Communauté urbaine à la Commune de Quincieux et le regroupement des Communautés de communes du Pays du Bois d'Oingt (sauf Jarnioux et Ville sur Jarnioux), Beaujolais Saône Pierres Dorées (sauf Liergues), Beaujolais Val d'Azergues et Mont d'Or Azergues (sauf Quincieux).

Données générales

La Commune de Quincieux est située à 25 kilomètres au nord de Lyon et est limitrophe de la Communauté urbaine par la Commune de Saint Germain au Mont d'Or.

Elle s'étend sur 1 800 hectares dont 1 200 hectares d'espaces agricoles ou assimilés.

L'évolution de sa population totale entre 1999 (2 699 habitants) et 2009 (3 011 habitants) est de + 11,56%.

78 % de sa population active travaille en dehors de la Commune.

Elle compte 4 zones d'activité, à savoir : Champ Grillet, Grand Veissieux, La Bourchalerie, En Chuel qui couvrent 3,59 % du territoire communal.

Bordée au nord-est par la Saône, Quincieux fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation prescrit en mai 2009. 14,6 % de sa population se trouve en zone inondable.

Méthodologie proposée

La Commune de Quincieux a engagé une étude de faisabilité afin de vérifier la pertinence du projet, identifier les questions importantes qui devront être traitées et déterminer les conditions de retrait de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues.

La Communauté urbaine engagera également une telle étude pour ce qui la concerne. La commission spéciale nouvelles compétences a émis un avis favorable sur ces principes méthodologiques lors de sa séance du 10 mai 2012, dans la perspective d'une adhésion au plus tard en 2015.

Il appartient désormais au Conseil de communauté d'accepter le principe de cette adhésion afin que les études complémentaires puissent être réalisées et que la commission locale d'évaluation des transferts de charges procède aux travaux d'analyse technique, financière, fiscale et d'organisation indispensables.

Il est rappelé au Conseil que la loi définit les principes qui permettent d'équilibrer les transferts à la date d'adhésion :

- le premier concerne le champ des compétences transférées. Ces dernières sont uniquement celles entrant dans le champ des compétences de la Communauté urbaine. Les autres compétences sont conservées par Quincieux,
- le deuxième principe concerne le régime fiscal. Ce sera celui de la Communauté urbaine, à savoir la fiscalité professionnelle unique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera instituée au taux en vigueur à la Communauté urbaine,

- le troisième principe est celui de la neutralité financière et fiscale au moment de l'adhésion, la neutralité des charges transférées devant permettre d'assurer la neutralité budgétaire à la date du transfert,

- le quatrième principe concerne le transfert des biens et du personnel.

Les biens meubles et immeubles sont mis à disposition de la collectivité bénéficiaire pour l'exercice des compétences transférées.

Les services ou parties de services chargés de la mise en œuvre des compétences sont transférés à la Communauté urbaine ou mis à disposition après avis des comités techniques paritaires respectifs.

Il appartiendra à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de conduire l'analyse détaillée pour chacun des domaines concernés avec l'appui des services et des experts auxquels elle souhaitera faire appel.

Ces évaluations seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil de communauté, du Conseil municipal de Quincieux et des 58 Communes membres de la Communauté urbaine statuant à la majorité qualifiée.

Cette adhésion entraînera le retrait de la Commune de Quincieux de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Accepte l'examen du projet d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Demande à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de procéder à l'ensemble des analyses et évaluations techniques, financières, fiscales et d'organisation concernant ce projet d'adhésion.

3° - Soumet à une nouvelle délibération du Conseil de communauté l'extension définitive du périmètre de la Communauté urbaine.

4° - Dit que les Conseils municipaux des 58 Communes membres seront alors saisis pour un vote à la majorité qualifiée.

5° - Souhaite qu'en cas d'accord, cette adhésion puisse intervenir au plus tard en 2015, sous réserve de l'évolution des dispositions législatives ou réglementaires applicables.

6° - Charge monsieur le Président de conduire les travaux nécessaires à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.